

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt et une heures le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, Affichée en Mairie et publiée sur le site internet le 16 mars 2026 et transmise par voie électronique le 16 mars 2026.

Présents : BOURGUINAT Pascal, BELLOCQ Marine, CAMBAYOU Michel, DAVID Michel, DUBOURDIEU Julie, FABRE Aline, LOPEZ Kathleen, OFFICIALDÉGUY Joël, OLIVA Ludovic, PETIT Sonia, THURET Julien

Excusé(s) :

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : OFFICIALDÉGUY Joël

Délibération 2026-16 : Désignation d'un délégué – Siectom Coteaux Béarn Adour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un délégué pour représenter la Commune au Siectom Coteaux Béarn Adour.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à la désignation d'un délégué pour représenter la commune au Siectom Coteaux Béarn Adour:

- M. Ludovic OLIVA est nommé délégué Siectom Coteaux Béarn Adour et M. Michel DAVID en suppléant.

CHARGE le Maire de la transmission de la présente délibération à l'organisme concerné.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 23 mars 2026

Le Maire,
Pascal BOURGUINAT

